

GROUPIMO

Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 1.325.876 Euros
Siège social : Immeuble Le Trident
12 avenue Louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

A. Résultats 2021

La fin de la première décennie du XXIème siècle a été très négative pour Groupimo. Depuis lors, les résultats d'exploitation ont été positifs. Sur l'année 2021, le résultat net est de nouveau positif pour 753.010 euros.

B. Événements significatifs

(en k€)	2018	2019	2020	2021
Total du bilan	3 145	3 483	4 098	4 555
Total capitaux propres	1 141	1 580	2 165	2 746
Chiffre d'affaires net	872	959	1 041	1 375
Bénéfice ou Perte	368	439	636	753
Cours de l'action au 31 12 (1)	0.052	0.083	0.11	1.60
Nombre d'actions	12 970 760	12 970 760	12 970 760	1 325 876
Capitalisation boursière	674 490	1 076 573	1 426 784	2 121 401

(1) Les chiffres ont été adaptés pour prendre en compte la division du nominal

Commentaire

2021 est une bonne année qui ouvre d'excellentes perspectives.

Le chiffre d'affaires est en hausse (+8 %), le bénéfice est aussi en hausse (+15%).

Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013, Groupimo n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints.

Sur ses marchés natifs, Groupimo a, pendant les années de crise, soutenu une politique de recherche et développement qui lui permet aujourd'hui d'avoir des atouts par rapport à ses concurrents. Ainsi que nous l'avions évoqué, des opportunités externes ont été actionnées sur l'exercice (Fontenoy Martinique), et d'autres sont encore à l'étude.

Nous allons donc soumettre au vote de la prochaine assemblée générale un dividende égal à celui de l'an passé. Nous espérons pouvoir l'augmenter sensiblement dans les prochaines années selon la trésorerie disponible dans le strict respect des capacités de la société. Le marché financier semble à l'écoute de notre stratégie puisque l'action continue de se valoriser.

L'actionnariat salarié, continuera d'être renforcé pour associer pleinement les salariés à notre évolution. Nous continuons à construire l'avenir de Groupimo avec nos collaborateurs, qu'ils soient salariés, prestataires ou autres, en intégrant le client au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

C. Commentaire sur l'activité du groupe et ses filiales

Globalement, l'activité (chiffre d'affaires) a progressé de 24% sur 2021 (4.982k en 2021 contre 4.009k en 2020). 7% en croissance externe (Fontenoy Martinique) et 17% en croissance interne.

1. Commentaire sur les métiers d'administration de Biens

Les métiers de l'administration de biens, activité récurrente du groupe, se maintiennent sur la période (2289k en 2020 pour 2332k sur 2021).

En **gestion et location**, l'activité est toujours à la peine du fait d'une décroissance de la population sur la Martinique et la Guadeloupe. L'atonie de l'appétence des bailleurs privés dans les Départements Français d'Amérique, pose des soucis sur l'activité de gérance.

Syndic :

L'activité de syndic de copropriété se porte bien, avec 1M433K en 2021 contre 1M271 en 2020. La crise du covid a néanmoins compliqué l'exercice de la profession, et nous constatons au quotidien l'écart entre le législateur et le grand public. Avec une législation surabondante et des textes extrêmement complexes, la gestion de parties communes en copropriété est difficile.

2. Commentaire sur le métier de transaction

2021 a connu une légère baisse de cette activité. De 836k en 2020, nous avons constaté 745k de CA en transaction sur 2021. Cependant le marché immobilier de la vente se porte bien. L'immobilier est une valeur sûre que les investisseurs reconnaissent. Groupimo est en position efficace sur ce marché.

3. Activité de travaux

L'activité de travaux (home staging) a continué de progresser très fortement, elle est passée de 580k en 2020 à 1.421k en 2021.

Les autres activités se portent bien.

D. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

En K€	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	959	1 041	1 375
Résultat d'exploitation	50	245	149
Résultat net	439	636	753
Actif immobilisé	1 965	2 038	2 007
Actif circulant	1 511	2 050	2 519
Capitaux Propres	1 580	2 165	2 746
Dettes	820	820	1 481

E. INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS et CLIENT

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 12 2021 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Voir annexe tableau des dettes fournisseurs annexe 2

II. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A. Procédures en cours

1. Procédure contre la BANQUE POPULAIRE

La société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC, filiale de la société Groupimo a été placée en liquidation judiciaire le 25 octobre 2011. La BRED BANQUE POPULAIRE détentrice d'une créance admise au passif de la société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC, a assigné Groupimo en sa qualité de caution solidaire (personne morale) de sa filiale.

La BRED BANQUE POPULAIRE demandait la condamnation de Groupimo à payer la somme de 892 854, 27 euros au titre du prêt consenti à sa filiale le 27 février 2008. Cette affaire était provisionnée à hauteur de 897.854 € au 31/12/2020.

L'affaire a été plaidée le 2 octobre 2018.

Le délibéré a été rendu le 28 décembre 2020.

Le Tribunal a condamné la société GROUPIMO en sa qualité de caution de la société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC à payer à la Banque Populaire la somme de 234 285,71€ déduction faite des sommes éventuellement perçues de la répartition du prix de vente du fonds de commerce de la société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC.

Les parties ayant renoncé à introduire un recours, le jugement du 28 décembre 2020 est aujourd'hui définitif conduisant à un produit de de 663.568€ dans les comptes.

2. Procédure contre EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019.

Le montant de l'abonnement qui s'élevait à la somme de 3 k€ en 2017 a brusquement augmenté de plus de 500% en 2018 pour atteindre 17k€, suite à l'opération de division du nominal des actions. Cela alors même que la capitalisation boursière de la société GROUPIMO n'avait pas augmentée, et que les éléments contractuels et accessibles d'Euronext ne donnaient pas cette information.

Le contentieux est donc né de l'interprétation des conditions tarifaires non accessibles au moment de l'opération de split. Par jugement en date du 19 novembre 2021, le Tribunal de commerce a débouté la société EURONEXT de sa demande de paiement au motif que le montant de l'abonnement contractuel s'élevait à 3K.

3. CGSS

La CGSS Martinique a délivré une contrainte d'un montant de 22 131€ portant exclusivement sur des pénalités et majoration de retard. Il faut rappeler que la CGSS Martinique avait assigné Groupimo fin des années 2000 pour plus de 600.000 euros en principal. Groupimo avait négocié et payé l'échéancier convenu. Restait la question des pénalités et majorations de retard qui avaient donné lieu à un engagement de la CGSS d'annulation au terme de l'échéancier. Cela n'a pas été le cas et ces frais n'ont pas été annulés. Groupimo à former une opposition à la contrainte. Par jugement en date du 27 mai 2021 la société Groupimo a été débouté de son recours et condamné à payer la somme de 21 851€ au motif que les mises en demeures n'avaient pas fait l'objet de contestation

Ce jugement est aujourd'hui définitif.

B. Principaux risques

1. Risques liés à la protection réglementaire et juridique

L'activité immobilière est soumise à un cadre réglementaire strict. Ce contexte réglementaire évolue régulièrement rendant les métiers plus complexes et exigeant de plus en plus de professionnalisme de la part des différents acteurs.

Groupimo a mis en place des process internes pour fournir à ses équipes les moyens de s'adapter rapidement à l'évolution de la réglementation.

La loi Hoguet, dans sa rédaction issue de la loi ALUR, soumet les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation continue. Dans ce cadre, notre société a mis en place un système de formation obligatoire pour l'ensemble de ses collaborateurs.

2. Risques de responsabilité et défaillance

La nature de l'activité de la Société la conduit à manipuler des fonds appartenant à des tiers pour un volume important ainsi qu'à gérer des situations de défaut de paiement pour ses clients qui peuvent se retourner contre elle ou ses filiales l'amenant à faire jouer sa responsabilité financière. Ces risques de responsabilité sont couverts de manière réglementaire par des assurances et garanties.

Les sociétés du Groupe sont par ailleurs couvertes ainsi que l'exige la réglementation par des assurances de responsabilité professionnelle qui garantissent tiers et clients contre les risques d'erreurs professionnelles.

Les processus de gestion centralisée mis en place permettent de suivre les encours clients et leur échéance en temps réel et de gérer les relances. Ces mêmes process sont utilisés pour la gestion de l'encours clients propre au groupe.

La typologie de la clientèle de GROUPIMO est marquée par un fort éclatement, avec un encours moyen par client faible, ce qui limite le risque de défaillance.

Les filiales du Groupe ayant une activité immobilière étaient garanties par AXA.

Le détail des garanties octroyées est le suivant :

GARANTIES AU 31 DÉCEMBRE 2021

AGENCES	N° AXA /LLOYD		MONTANT DE LA GARANTIE	C.P.
GROUPIMO GESTION	45 53 44 09 04	GESTION	2 800 000	9721 2018 000 032 251
MADININA SYNDIC	45 32 78 05 04	GESTION	3 300 000	9721 2016 000 011 134
MIG GUYANE	45 40 94 51 04	GESTION SYNDIC	470 000 110 000	9731 2018 000 034 181
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE	101824	SYNDIC GESTION TRANSACTION	2 400 000 110 000 110 000	9721 2017 000 022 056

III- UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS NÉANT

IV. EVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Procédures judiciaire :

Euronext

Le 6 janvier 2022 la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France

Rectification Crédit Impôt Innovation :

Par arrêt en date du 10 mars 2022 la Cour d'Appel de Bordeaux a confirmé le jugement rendu par le Tribunal Administratif qui avait débouté la société Groupimo de ses demandes de remboursement au titre du Crédit Impôt Innovation pour les années 2015 à 2017. La société Inicativas qui avait été présentée par la Chambre de commerce de la Martinique, et qui avait conduit ce dossier, a été mise en demeure de restituer les honoraires perçus pour ce qui apparaît comme une injustice fiscale et une énorme perte de temps.

Info coronavirus

Le 17 janvier 2022, la collectivité territoriale de Martinique a accordé une subvention de 8 000€ dans le cadre du programme « balan digital » destiné à renforcer la modernisation digitale des TPE.

Les demandes de subventions de l'État (FSE) ont été refusées.
Nous regrettons ces décisions très préjudiciables et peu intelligibles.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune déclaration de CII n'a été demandée au titre de l'année 2021 compte tenu des résultats des dossiers précédents. La recherche et le développement restent un axe fort de notre positionnement mais sans aide aucune de l'état dans ce dossier, malgré l'agrément par le ministère des finances d'une de nos filiales en qualité de prestataire. A ce stade seul le positionnement de notre siège social paraît pouvoir expliquer une telle injustice fiscale.

VI. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte international incertain, au sortir d'une pandémie terrible, et avec un climat général très complexe, le Groupe entend continuer à maîtriser ses charges tout en se développant dans le secteur de l'administration de biens. L'intérêt du secteur de l'administration de biens réside dans la récurrence des revenus. Toutes les possibilités de développement interne ou externe sont étudiées.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux états financiers de GROUPIMO S.A.

A. Prises de participations

La société CHECK IN détenue à 100% par la société Expertim (filiale à 100% de groupimo) a été créée au cours du deuxième trimestre 2021, l'activité de cette société consiste en la réalisation de prestation de conciergerie.

B. Prises de contrôle

Le 28 mai 2021, la société GROUPIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270 000€ dont 100 000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années. Cette société spécialisée en Syndic de Copropriété permet à notre groupe de renforcer son positionnement sur le marché local.

VIII. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NÉANT

IX. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

En application de l'article L233-13 du Code de commerce nous vous informons qu'aucune cession n'a été constatée.

- Monsieur Stéphane PLAISSY né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 Pointe la Rose détenait une participation indirecte de plus de 1/4 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2021 ;

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2021 ;

-Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des Rochers détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2021

X. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

La proportion du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à plus de 3.53% (soit 46 868 titres détenus par les salariés) du capital social

XI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

A. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 753.010 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 199 942 euros

Réserve légale : 2 880 euros

Report à nouveau : 550 188 euros

Si vous suivez notre proposition, le compte report à nouveau s'élèverait à 1 088 089 EUROS

B. Distribution de dividendes

Le dividende unitaire est donc de 0,1508 euros.

Le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts. Nous vous rappelons que la loi de finance 2008 a modifié l'imposition des dividendes versés aux personnes physiques. Désormais, celles-ci ont la possibilité d'opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% (article 117 quater du Code Général des Impôts) au lieu d'être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en notifiant par écrit leur décision à la société avant la mise en paiement des dividendes.

En cas d'option pour le prélèvement libératoire de 21%, la totalité des dividendes perçus est, d'une part exclue du bénéfice de l'abattement de 40% et de l'abattement fixe annuel et d'autre part, n'ouvre pas droit au crédit d'impôt plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille. En outre, le bénéfice de la déduction du revenu imposable de la quote-part de CSG déductible (5,80%) est perdu.

C. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICES	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020	200 009€		
2019	50 586€		
2018	0€		

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

A. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article R 225-83 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Voir : Liste Mandats GROUPIMO 2021 annexe 4

B. Situation des mandats des administrateurs

Nous indiquons au conseil que la durée des mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant à MEUDON 92190, 49 rue Henri Barbusse.
- Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France 97200, 16 Route des Rochers.
- Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose.

Expirent le 27 juin 2024.

XIV. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables, et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

		Salaires	Rémunération d'administrateur	Indemnité de Gérance	Avantage en nature	TOTAL
Stéphane Plaissy	Président Directeur Général	0	58 026		0	58 026
Didier Nicolai	Directeur Général Délégué	0	58 026		0	58 026
Philippe Kault	Directeur Général Délégué	0	0		0	0
Stide Tadi	Directeur Général Adjoint	55 040			0	55 040

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XV. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Marc-Olivier Caffier est Commissaire aux Comptes titulaire, et la société AJCN est Commissaire aux comptes suppléant de la société GROUPIMO.

XVI. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R225-28 du Code de commerce et, le Conseil d'administration a autorisé :

Aucun engagement de la nature de ceux visés aux articles L225-35 et R225-28 du code de commerce n'a été souscrit au cours de l'année 2021.

Nous espérons que ces propositions remporteront votre agrément et que vous voudrez bien émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises.

XVII. Rapport sur les procédures et contrôle interne 2021

Conformément aux dispositions des articles L225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons comptes aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration et le Président Directeur Général ont mis en place des mesures d'amélioration des procédures de contrôle des activités de la Société au cours du présent exercice, qui devront trouver leur pleine efficacité durant l'exercice.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise

1.1. Répartition du capital de la Société

Selon le tableau de répartition de l'actionnariat joint, au 31 décembre 2021 (annexe 5).

1.2. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de 3 membres :

- *Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON*
- *Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des rochers*
- *Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose*

Durée des mandats d'administrateurs : 6 années

Expiration des mandats : 27 juin 2024

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil d'administration, la compréhension du monde économique (et plus particulièrement immobilier) et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et limitations des pouvoirs des Directeurs Généraux

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

La Société est dirigée par un Président Directeur Général qui assume, avec sa Direction Générale, la gouvernance de la Société.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

En sa qualité de Directeur Général, le Président Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales.

La mission du Président Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

L'étendu des pouvoirs du Président Directeur Général est fixé par le conseil d'administration. Les administrateurs dans leurs fonctions, contrôlent l'action du Président Directeur Général

1.4. Réunions et activités du Conseil

Le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport annuel qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle.

Le Président porte à la connaissance du Conseil tout problème où, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation stratégique de la S.A. GROUPIMO.

Conformément aux dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Commissaire aux comptes de la Société est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes sociaux et consolidés.

1.5. Information des administrateurs de la Société

Afin de permettre aux membres du Conseil de préparer au mieux les sujets devant être examinés lors de chaque séance, ceux-ci reçoivent un dossier comportant l'information nécessaire à la préparation des sujets figurant à l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les administrateurs peuvent se faire communiquer toutes les informations importantes concernant la Société.

1.6. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social de la société.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire général du Conseil (Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN assure pour l'heure cette fonction) à l'issue de chaque réunion. Le projet est communiqué à

tous les administrateurs afin qu'ils fassent part de leurs observations. Il est ensuite soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil d'administration suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

1.8. Mode de fonctionnement de la Direction

La Direction Générale de la Société est assurée depuis le mois de décembre 2006 par Monsieur Stéphane PLAISSY.

Monsieur Stéphane PLAISSY travaille en coordination directe avec sa direction générale, notamment :

- Philippe KAULT qui est Directeur Général Délégué, de Didier NICOLAÏ qui est Directeur Général Délégué et de Stide TADI qui est Directeur Général Adjoint

Des réunions entre ces intervenants sont organisées régulièrement afin d'assurer un reporting efficace à la Direction.

En sus, des réunions hebdomadaires sont organisées afin d'assurer une bonne circulation de l'information de la société. Ensuite, chaque directeur à la charge d'organiser au moins une fois par semaine une réunion avec ces services et collaborateurs.

1.9. Les jetons de présence

Les administrateurs n'ont pas reçu de jetons de présence au cours de l'exercice 2021.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sécurité des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

2.1. Présentation et organisation de la Société

Les salariés et collaborateurs de la Société sont répartis sur le site de trident :

Agence	adresse mail	téléphone	fax	Adresse
Trident	contact@groupimo.com	05 96 75 76 77	05 96 75 09 65	Trident 12-14 avenue Louis Domergue 97200 Fort de France

Les aspects juridiques sont traités par notre service Juridique (juridique@groupimo.com) aidé selon le domaine de spécialisation de chaque problématique de cabinets d'avocats externes.

Toutes décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées au niveau des différentes directions et de la Direction Générale.

Toutes les Directions Administratives de la Société sont regroupées avec la direction du Front office, au siège afin d'accentuer la cohérence de la Direction.

2.2. Objectifs et limites du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion, de réalisation des opérations et les actions du personnel permettent d'atteindre les objectifs fixés par la Direction pour la bonne exécution de sa stratégie ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées sont fiables et représentatives de l'activité et de la situation du groupe ;
- de s'assurer que les lois et réglementations en vigueur sont respectées.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La Société dispose d'un service Qualité qui s'occupe de faire converger grâce à la mise en place d'audit : le contrôle interne, le système de management de la qualité et la maîtrise des risques (qualite@groupimo.com).

2.3. Les acteurs du contrôle interne

Les activités de contrôles opérationnels sont réalisées par les responsables de sites ou les responsables métiers (commercial/administration des ventes, production/qualité, achats, administration et finances).

Les opérations de contrôle interne sont supervisées par la Direction Générale.

La Société se fait assister au besoin par des prestataires extérieurs : avocats pour la prévention et la gestion des contentieux, experts comptables pour l'assistance à la comptabilité.

2.4. Processus de contrôle des risques principaux

5 composantes seront étroitement liées afin de répondre efficacement à la stratégie et au développement de la Société.

1. **Une organisation** comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des modes opératoires, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés.
2. **La diffusion en interne d'informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités.
3. **Un système de recensement, d'analyse et de gestion des risques.**
4. **Des activités de contrôle** proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
5. **Une surveillance permanente** du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance s'appuiera sur la fonction d'audit interne de la société. Il s'agira de vérifier l'adéquation entre la réalité du terrain et les objectifs du groupe.

A cet effet, l'intranet est d'ores et déjà opérationnel (espaceco.groupimo.fr) et est le vecteur principal des 5 points cités ci-dessus.

Risques liés à la stratégie et au développement de la Société

Le Président Directeur Général, qui est en contact direct et quotidien avec les différents responsables de sites, et surtout avec les directeurs généraux, bénéficie d'une remontée régulière d'informations financières et commerciales afin de faire évoluer rapidement les infrastructures et les capacités humaines si nécessaire.

Par ailleurs, le Président Directeur Général entretient des liens privilégiés avec l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services qui permettent à la Société de proposer des produits innovants par rapport à ceux de ses concurrents et d'être très réactive aux attentes des clients.

Risques relatifs à l'activité

Les risques relatifs aux fonctions principales de la Société sont principalement couverts par la mise en place d'états de suivi réalisés sous forme de reporting régulier (c'est le cas pour chacun des métiers avec un suivi par rapport aux objectifs qui est publié chaque mois).

Risques liés aux fonctions support

Les fonctions support comprennent le management du personnel, la finance, le juridique, les systèmes d'information.

3. Préparation de l'information financière

Plusieurs procédures ont été mises en place afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable de la Société et afin de l'adapter aux nécessités d'information du public dans le cadre de sociétés admises aux négociations sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

L'information financière et comptable fait l'objet d'un *reporting* quasi-permanent au Président Directeur Général.

La Direction financière de la Société fait appel à des experts externes chaque fois que cela s'avère nécessaire afin de répondre à l'ensemble des problématiques.

Le Directeur Général en charge du Back Office et ses équipes, assurent notamment la coordination du processus de clôture et le suivi des opérations fiscales.

3.1. Système d'information

Le logiciel CEGID est actuellement utilisé pour la partie comptable, sage au 1^{er} janvier 2022

Le logiciel INVOKE EXPLORER est utilisé pour établir les liasses fiscales.

Les logiciels métiers sont Login pour la gestion et la copropriété, Windiags pour les diagnostics, Novanet pour le courtage d'assurance, et Redmine en CRM.

Le Système d'Information Décisionnelle (SID) se développe autour de Redmine dans lequel a été intégré un CRM. L'ensemble est dorénavant commercialisé sous l'appellation MatriXimo

3.2. Processus budgétaire

Chaque année la Direction Générale établit un compte de résultat prévisionnel pour la Société. Ce compte de résultat est validé par les différents services sur la

base des choix stratégiques. Ce budget donne lieu à une actualisation des hypothèses retenues lorsque cela est nécessaire.

3.3. Processus d'arrêté comptable semestriel et annuel

Le processus d'arrêté comptable est confié à la comptabilité société. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec les autres départements qui lui apportent toutes les informations dont elles ont la responsabilité. En particulier :

- Les responsables de sites et services
- La comptabilité mandant

3.4. Gestion de la trésorerie et contrôle des paiements

La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction Générale. Les rapprochements bancaires sont revus régulièrement et le plan de trésorerie à court terme est ajusté quotidiennement. Les engagements hors bilan font l'objet d'un recensement annuel par le service comptabilité société.

Toutes les factures font l'objet d'un contrôle par le responsable du site ou du métier qui a engagé la dépense ou par les Directeurs généraux.

Seuls ont le pouvoir de signer les chèques et ordres de virement :

- le Président Directeur Général et les directeurs généraux.

La Direction Générale surveille le niveau de la trésorerie au quotidien.

3.5. Procédures de suivi des actifs

La Société n'a pas formalisé ses procédures de suivi des actifs.

Compte tenu de son activité et de son organisation, les actifs les plus sensibles sont constitués par les valeurs de ses participations.

3.6. Procédures de contrôle de la communication financière

La Société est cotée sur le marché d'Eurogrowth depuis juillet 2007. La Société est tenue d'informer le marché et ses actionnaires de tout élément significatif intervenant et pouvant avoir une incidence sur son cours de bourse.

La communication financière est préparée par la comptabilité société, à l'exception de celle qui n'est pas liée à des données comptables.

Toute communication financière, y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers sont rédigés/revus de manière transversale par la Direction Générale, et pour les opérations le nécessitant un cabinet d'avocats. Ils sont soumis à l'ensemble des administrateurs avant publication.

De façon à limiter le risque d'une communication erronée ou contradictoire, la Société a recours à la société In extenso

4. Conclusions du Président

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction générale. Il a également été soumis aux administrateurs et leurs remarques ont été prises en compte pour sa finalisation.

La Société est consciente de la nécessité de gérer au mieux ses procédures liées aux processus opérationnels, afin d'améliorer ses marges et son résultat et afin de se conformer aux exigences d'information liées à son statut de société dont les titres sont négociés sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, une lecture exhaustive du présent rapport sera donnée lors de la prochaine réunion de Direction pour que chacun puisse l'appréhender au mieux.

Le Président estime que les mesures décidées, dont la mise en œuvre prend par nature du temps, sécurisent et amélioreront sensiblement l'information et le contrôle interne, à chacune des étapes de production et de gestion (financière, commerciale et comptable) et à protéger les actionnaires et le marché.

Nous espérons que ces propositions remporteront votre agrément et que vous voudrez bien émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le 29 avril 2022

ANNEXE 1- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 297 076	1 297 076	1 297 076	1 297 076	1 325 876
Nombre des actions ordinaires existantes	12 970 760	12 970 760	12 970 760	12 970 760	1 325 876
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	921 984	871 747	959 223	1 041 082	1 374 719
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	492 046	286 817	279 291	618 894	269 025
Impôts sur les bénéfices	-103 392	-22 150	-95 212	-94 106	-28 074
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	555 752	367 879	438 893	635 505	753 010
Résultat distribué	0	0	0	50 586	200 009
III. Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.045	0.023	0.021	0.055	0.224
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.042	0.028	0.033	0.049	0.568
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0	0.0039	0.0154
IV. Personnel Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	7	8	8	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	212 869	261 885	304 469	248 121	386 632